

COMMUNE DE LE LYAUD

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Etaient présents : DUBOULOZ Hubert, FILLON Murielle, MEYNET Jean-Yves, PERNIER Luce, VULLIEZ André, JACQUEMOT André, EHRY Jean-Marc, BEL Louis, NEPLAZ Véronique, CORBÉ-COUEDEL Corinne, HEBERT Florence, CORNIER Dominique, BON Émilie, JORDAN Nermin, BUFFET Josette, DEVILLE Marie-Jo.

Excusés : VALLET Stéphanie, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

M. DUBOULOZ Hubert, a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : 05 juin 2023

Ouverture de séance : 20h00

Clôture de séance : 21h45

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 mai 2023

Le Procès-Verbal de la séance du 15 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

Transfert de la compétence réseau de chaleur au SYANE

Dans le cadre de la création d'un éventuel réseau de chaleur au niveau du groupe scolaire et de la résidence autonomie, il est proposé de transférer la compétence au SYANE. Ce transfert permet au Syndicat d'exercer en lieu et place des collectivités la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation du réseau public de chaleur ou de froid. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du transfert de la compétence optionnelle « réseau de chaleur » au SYANE.

Contribution de la commune au Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les montants de contributions au Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges comme suit :

- Contribution 2022 : 435,44 €
- Contribution 2023 : 436,25 €

Questions diverses

Fête des mères : Monsieur le Maire remercie l'équipe ayant organisé et participé à la distribution des fleurs à l'occasion de la fête des mères.

Promenade des Aînés : Madame FILLON fait le compte rendu de la sortie des aînés du 10 juin. Monsieur le Maire remercie les membres de la commission pour leur implication et l'organisation de la balade.

Halle : la structure sera inaccessible durant quelques semaines, en raison du placement des caniveaux, des grilles d'eaux pluviales et de la création de la dalle. Le marché aura lieu temporairement sur le parking de la place du Champ Dunand, vers l'épicerie « les deux tartes ».

Rénovation Maison Fillon : le permis de construire a été déposé.

Prévention : Monsieur le Maire informe que l'atelier sur le thème de la prévention des dangers de la consommation de produits stupéfiants et du harcèlement, animé par le Major HAMEL et le Docteur TONNEL, aura lieu le 20 juin. Cette intervention est destinée aux élèves de CM1/CM2 qui feront leur rentrée prochaine au collège.

Travaux Voigères : la réception des travaux a été faite. Certaines remarques ont été prises en considération. Les marquages aux sols ont été réalisés, ainsi qu'un nouveau passage piéton situé vers le « Chemin des Rierets ».

Travaux Cathelins : prochainement, le nouveau transformateur sera raccordé et les candélabres installés.

Transport interurbain : une ligne de bus interurbaine va être mise en place cet automne. Un bus passera toutes les heures. Un nouvel arrêt sera créé en lieu et place des trois places de parking vers le rond-point du Champ Dunand afin que le bus puisse stationner sans gêner la circulation.

Fibre optique : la porte a été changée et le local est de nouveau accessible depuis le 2 juin. Le graffeur est intervenu pour refaire les peintures.

Installation d'une orthopédagogue : Monsieur le Maire informe qu'une orthopédagogue va s'installer à partir du 1^{er} juillet dans un local de la Mairie.

Transports scolaires : Monsieur le Maire informe qu'à la rentrée prochaine, 47 enfants du Lyaud seront scolarisés au collège de Bellevaux. Il informe avoir envoyé un courrier au service mobilité de la Région ainsi qu'aux conseillers régionaux afin que le bus menant ces élèves à Bellevaux puisse faire un arrêt au Lyaud.

Les raisons sont les suivantes : l'arrêt situé dans le virage du centre d'Armoiy est dangereux. De plus les parents d'élèves du Lyaud sont obligés de s'organiser de manière à emmener et récupérer leurs enfants. L'arrêt se situe trop loin de leur domicile ; cependant la Région n'a pas répondu favorablement à la requête.

Monsieur le Maire a donc contacté le service mobilité de Thonon Agglomération pour appuyer cette demande, puisque la communauté d'agglomération et la Région ont des accords.

Les difficultés d'inscriptions et le coût de l'abonnement sont également remontés par certains parents. Monsieur le Maire en a donc informé Thonon Agglomération.

Enfin, une administrée a informé que la ligne de bus allant au lycée d'Anna de Noailles aurait été supprimée par Thonon Agglomération. Monsieur le Maire a informé Thonon Agglomération qui va prendre contact avec la CCPEVA.

Eau potable : Madame BUFFET souhaiterait connaître l'évolution de l'état des sources au niveau communal et intercommunal.

Monsieur le Maire informe que le niveau des sources reste relativement bas, car la pluie de ce printemps n'a pas suffi à les remplir. La commune du Lyaud n'est pas trop impactée.

Cependant d'autres territoires de Thonon Agglomération sont plus touchés par le manque d'eau.

La communauté d'agglomération va mettre en place plusieurs dispositifs pour pallier le problème (mise en route du captage Crêt Boulanger pour Le Lyaud, augmentation de certains pompages, agrandissement de réservoirs sur le territoire de Thonon Agglomération).

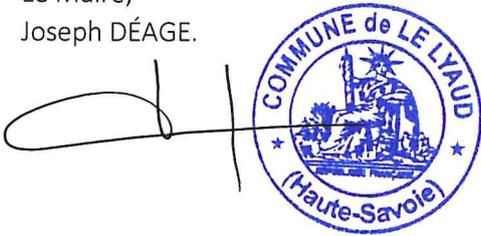
Madame BUFFET demande également ce qu'il en est de l'état des réseaux d'eaux. Monsieur le Maire répond qu'au Lyaud, le rendement est d'environ 80% mais que certaines communes de Thonon Agglomération n'ont pas les mêmes résultats. Toutefois la communauté d'agglomération réalise des programmes annuels afin de remettre en état les réseaux anciens. Une enveloppe financière conséquente est allouée pour ces travaux.

Si le beau temps persiste, des mesures de restrictions risquent d'être prises par Thonon Agglomération.

Centre de loisirs intercommunal d'Allinges : Madame JORDAN déplore la politique de réservation du centre de loisirs, qui privilégie les fratries. Les parents ayant un seul enfant à inscrire se retrouvent sans solution de garde. Monsieur le Maire va se renseigner à ce sujet.

Le Lyaud, le 13/06/2023

Le Maire,
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'HD', written in a cursive style.